



Au 1er janvier 2022, le Loir-et-Cher compte 21 510 logements sociaux ce qui représente 14,3 % des résidences principales du département.

Le parc locatif social se caractérise par une vacance assez faible (3,1 % contre 3,4 % au niveau régional), et un loyer moyen (4,9 €/m<sup>2</sup>) légèrement inférieur à celui de la région (5,4 €/m<sup>2</sup>).

Malgré un parc assez ancien (les 2/3 des logements sont construits avant 1990), le classement énergétique des logements locatifs sociaux est plutôt favorable.

Fin 2021, la quasi-totalité du parc avait réalisé un DPE (diagnostic de performance énergétique). Les logements classés A, B ou C considérés comme peu énergivores représentent 32,5 % du parc (contre 39,8 % au niveau régional). Les logements classés F et G, qualifiés de « passoires thermiques » représentent 3,4 % des logements contre 5,3 % au niveau régional. La classe D est la plus représentée avec 44 % des logements.

Dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale signées pour 6 ans entre les bailleurs et l'État, un effort est attendu pour une rénovation énergétique des bâtiments afin d'éradiquer les passoires thermiques. Un premier bilan dressé en 2022 a permis de constater de nombreux changements d'étiquettes (DPE F et G vers un DPE D). Les résultats des 3 principaux bailleurs du département sont ainsi encourageants.

**Pour en savoir plus :**

[https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc\\_social/2022/centre\\_val\\_de\\_loire/index.htm](https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc_social/2022/centre_val_de_loire/index.htm)